lon Apté, également ami de la famille; un sieur Peyrera-Soarez; plus deux autres vieillards, que l'accusation ne put retrouver. Sur la plainte du père, une instruction fut ouverte et démontra l'exactitude des faits révélés par les enfants. Les personnes ci-dessus nommées furent arrêtées et renvoyées devant la cour d'assises, ainsi qu'une fille, Marie Douet, et une proxénète, la femme Rodrigues, qui avait livré les enfants aux deux inconnus. Il restait inexpliqué comment les enfants avaient tu si longtemps la vérité et comment les parents avaient toléré les sorties, nocturnes souvent, que nécessitaient ces débauches; l'instruction fit la lumière sur ce point. La fille Laborde terrifiait les enfants par des menaces et leur faisait prendre des drogues qui brisaient leur énergie; pour les parents, elle mêlait à leurs aliments des poudres narcotiques; drogues et poudres lui étaient fournies par le phamacien Henriquez, son amant. Le 17 février 1881, les débats de la cour d'assises s'ouvrirent à Bordeaux et durèrent huit jours; ils ne laissèrent aucun doute sur la véracité du dire des enfants. Malgré les efforts de leurs avocats, parmi lesquels figuraient le célèbre Lachaud, M. Victor Lefranc et M. Jolivet, Henriquez fut condamné à vingt ans de réclusion; Marianne Laborde et la femme Rodrigues chacune à dix ans; Apté et Henry chacun à six ans. MM. Chatel, Soarez et Marie Douet furent acquittés. Le bruit a couru que, quelques mois après sa condamnation, le commandant Apté s'était suicidé dans sa prison.

HENRY (Joseph), physicien américain, né à Albany le 19 décembre 1797, mort à New-York le 13 mai 1878. Pauvre, n'ayant reçu qu'une instruction primaire, il travailla seul et devint successivement professeur à l'université d'Albany (1824), professeur de philosophie naturelle à Princeton College, dans le New-Jersey (1832), président de l' « Association nationale américaine de New-Jersey pour l'encouragement des sciences » (1849), président de l'Académie (1861), secrétaire du « Smithsonian Institute », poste important qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1831, il produisit le premier appareil magnéto-électrique que l'on eût vu en Amérique, et, s'adonnant particulièrement à l'étude de l'électro-magnétisme, eut une grande part à l'invention du télégraphe Morse. Vers 1838, il découvrit avec Page les singuliers phénomènes de la musique galvanique et fit à cette occasion un voyage en Europe, où il se lia avec un grand nombre de savants, particulièrement avec Wheatstone. Il a publié de nombreux travaux relatifs à l'électricité dans les journaux et les revues scientifiques d'Amérique, et, vers 1861, un livre, *l'Electricité et le magnétisme,* qui résume tous ses articles.

* **HENRY** (Augustin-Charles), littérateur français, né à Châtenois (Vosges) en 1804. — Il est mort à la Marche (Vosges) en 1881, après avoir publié la suite de son répertoire de la prédication intitulé : *les Magnificences de la religion* (1859-1882, 72 vol. in-8°).

HENRY (Théodore), journaliste, romancier et auteur dramatique français, né à Montpellier en 1849. Il a été rédacteur du « Petit Marseillais ». On a de lui : *la Belle Miette,* drame en cinq actes (1874, in-8°), pièce transformée en roman (1882, 2 vol. in-8°); *Un Turc,* vaudeville en un acte (1872, in-8°); *le Capitaine Massacrini,* opérette en un acte (1873, in-8°); *Gaspard de Besse,* drame en cinq actes (1875, in-8°); *le Médecin à la corde* (1878, in-12); *la Duchesse Hélène* (1879, in-12); *les Nuits du boulevard,* drame en cinq actes, en collaboration avec P. Zaccone et le notaire Mary Cliquet (1881, in-12); *les Chauffeurs* (1882, in-8°); *le Parricide de Saint-Barnabé* (1886, in-8°). Il est rédacteur parlementaire de l'« Evénement ».

HENRY (Victor), philologue français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1850. Docteur ès lettres et docteur en droit, il est professeur de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lille, dont le siège était antérieurement à Douai. Ses études de linguistique le classent à un rang élevé parmi les érudits de la nouvelle génération; voici les titres de ces remarquables travaux : *les Trois racines du verbe « être » dans les langues indo-européennes* (1878, in-8°); *le Quichua est-il une langue aryenne?* (1878, in-8°); *Esquisse d'une grammaire de la langue innok* (1878, in-8°); *Esquisse d'une grammaire raisonnée de la langue aléoute* (1879, in-8°); *la Distribution géographique des langues* (1882, in-8°); *Etudes afghanes* (1882, in-8°); *Esquisses morphologiques* (1882-1885, 3 parties, in-8°); *Etude sur l'analogie en général et sur les formations analogues de la langue grecque* (1883, in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *De sermonis humani origine et natura M. Terentius Varro quid senserit* (1883, in-8°); *Contribution à l'étude des origines du décasyllabe romain* (1885, in-8°); *Trente stances du « Bhâmini-Vilâsa »*, avec traduction (1885, in-8°); *Notes étymologiques* (1886, in-8°).

HENRY TRAM, pseudonyme d'Henry Maret.

HENSCHEL (George), compositeur et chanteur allemand, né à Breslau le 18 février 1850. A l'âge de treize ans, il entra au Conservatoire de Leipzig où il eut comme maîtres Richter pour le contre-point, Moschelès pour le piano et Goetze pour le chant. Après avoir pour la première fois chanté devant le public, à l'occasion de la fête de Beethoven, à Weimar (1870), il se rendit à Berlin, afin de se perfectionner auprès de Kiel et de A. Schulze. A la suite des grands succès qu'il remporta aux fêtes musicales de Cologne (1874) et de Dusseldorf (1875), il entreprit une tournée artistique dans les principales villes de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hollande, de la Russie, et fut applaudi partout. Mais c'est en Angleterre qu'il eut ses plus beaux triomphes, surtout à Londres où il s'est fixé en 1878. Parmi ses compositions, qui se ressentent de l'influence de Brahms : *Chants du voyageur, Chants serbes,* une sérénade pour orchestre et de nombreux morceaux de piano, sont les plus connues.

HENSEN (Victor), physiologiste allemand, né à Schleswig le 10 février 1835. Il fit ses études médicales à Wurzbourg, Berlin, Kiel, et publia un travail sur la *Formation du sucre dans le foie.* Il ouvrit ensuite un cours à Kiel et obtint bientôt une chaire et la direction de l'institut de physiologie. Ce savant a acquis un grand renom par ses recherches sur l'embryologie, l'anatomie microscopique et la physiologie des organes des sens. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Physiologie de l'ouïe* (Leipzig, 1881) et *Manuel de physiologie de la génération* (Leipzig, 1880). Ces deux ouvrages font partie du *Manuel de physiologie* de Hermann. Il a en outre publié de nombreux articles dans des revues spéciales. Elu au Parlement prussien en 1887, il s'est joint au parti progressiste, et, comme membre de la commission chargée de l'étude des mers baignant l'Allemagne, il a pris part à la publication des « Comptes rendus sur les stations d'observations » et des « Rapports annuels » de ladite commission. Il est aussi intervenu en faveur du relèvement de l'industrie de la pêche.

HENTRIACONTANE s. f. (an-tri-a-kon-ta-ne — du gr. *entriakonta,* trente et un). Chim. Hydrocarbure saturé $C^{31}H^{64}$, obtenu en réduisant la palmitone, fusible à 680°, bouillant à 302°.

HENWOODITE s. f. (ènn-ou-di-te — rad. *Henwood,* nom d'homme). Minér. Phosphate d'alumine hydraté coloré en bleu turquoise par un peu de cuivre, rencontré en masses globulaires dans le Cornouailles.

* **HENZEN** (Jean-Henri-Guillaume), épigraphiste allemand, né à Brême le 24 janvier 1816. — Il est mort à Rome le 27 janvier 1887. Son dernier ouvrage est intitulé : *Acta fratrum Arvalium* (Berlin, 1874).

HEPP (Alexandre-Emile), littérateur et journaliste français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) le 14 avril 1857. Venu à Paris pour faire ses études de droit, il publia un petit volume de vers, *les Errantes* (1878, in-12), puis entra dans le journalisme et collabora au « Voltaire » dont il devint quelque temps après le rédacteur en chef. Il a donné, en outre un certain nombre d'articles au « National », à l' « Evénement » et surtout au « Matin » dont il est un des chroniqueurs attitrés depuis la fondation. Il a publié en volumes : *l'Amie de Madame Alice,* roman (1882, in-18), et divers recueils d'études ou de chroniques, *Paris-Patraque* (1884, in-12); *Paris tout nu* (1885, in-12); *les Anges parisiens* (1886, in-12). Un roman feuilleton, *l'Epuisé,* dont le « Matin » avait commencé la publication, fut interrompu avant son achèvement, l'auteur ayant refusé d'en supprimer certains passages. M. Alex. Hepp a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1886.

HEPSOMÈTRE s. m. (é-pso-mè-tre — du gr. *epsein,* faire cuire; *metron,* mesure). Techn. Appareil thermométrique et manométrique employé pour régler la cuisson des jus sucrés.

— **Encycl.** L'*hepsomètre,* composé d'un thermomètre et d'un indicateur de vide, permet d'opérer la cuisson des masses sucrées sans dépasser une certaine limite de concentration. Il existe, en effet, lorsqu'on cuit les sirops en vase clos, un rapport constant entre le degré de concentration du liquide, sa température et la pression des vapeurs. On peut donc de la température de la masse en ébullition et de la tension des vapeurs qu'elle émet déduire le degré de concentration du sirop.

HEPSOMÉTRIE s. f. (é-pso-mé-trî — rad. *hepsomètre*). Techn. Evaluation du degré de cuisson des jus sucrés.

HEPSOMÉTRIQUE adj. (é-pso-mé-tri-ke — rad. *hepsomètre*). Techn. Qui se rapporte à l'hepsométrie : *Chiffre* HEPSOMÉTRIQUE.

HEPTACOSANE s. f. (èp-ta-ko-sa-ne — du gr. *heptakosi,* vingt-sept). Chim. Hydrocarbure saturé $C^{27}H^{56}$, fusible à 59°5, bouillant à 270°, obtenu en réduisant la myristine.

HEPTAMERIA s. m. (èp-ta-mé-ri-a — du gr. *hepta,* sept; *meris,* partie). Bot. Genre de sphériacées renfermant des champignons caractérisés par leurs spores à sept loges. On en trouve cinq espèces dans la zone méditerranéenne occidentale, où ils vivent sur les branches mortes.

HEPTANCHUS s. m. (èp-tan-kuss — du gr. *hepta,* sept; *agchein,* étrangler). Zool. Division des requins vulgairement nommés *grisets,* renfermant les formes ayant sept paires de formes branchiales. Ils se distinguent par leurs corps vertébraux séparés dans la région caudale. L'espèce type est l'*heptanchus cinereus* de la Méditerranée.

HEPTANE s. m. (é-pta-ne — du gr. *hepta,* sept). Chim. Hydrocarbure paraffinique contenant sept atomes de carbone dans sa molécule. ‖ Syn. de HYDRURE D'HEPTYLE.

— **Encycl.** Les *heptanes* isomériques prévus par la théorie sont au nombre de neuf, dont quatre sont connus avec certitude :

1° L'*heptane normal* $CH^3—(CH^2)^5—CH^3$, qui existe dans les pétroles d'Amérique et constitue l'essence du *pinus sabiniana;* il s'obtient aussi dans la décomposition de la paraffine par la chaleur et bout vers 99°.

2° Le *diméthylbutylméthane* ou *éthylamyle*

$$CH^3—(CH^2)^3—CH\begin{matrix}\diagup CH^3\\ \diagdown CH^3\end{matrix}$$

obtenu pour la première fois par Wurtz et trouvé par Schorlemmer dans un pétrole de Pensylvanie; il bout à 90°.

3° Le *triéthylméthane*

$$C^2H^5—CH\begin{matrix}\diagup C^2H^5\\ \diagdown C^2H^5\end{matrix}$$

qui se produit dans la réaction du zinc-éthyle sur l'éther orthoformique $CH(OC^2H^5)^3$; il bout à 96°.

4° Le *diéthyldiméthylméthane*

$$\begin{matrix}CH^3\diagdown\\ CH^3\diagup\end{matrix}C\begin{matrix}\diagup C^2H^5\\ \diagdown C^2H^5\end{matrix}$$

obtenu en faisant agir le zinc-éthyle sur le méthylchloracétol; il bout vers 86°.

HEPTANE s. m. (èp-ta-ne — du gr. *hepta,* sept). Chim. Hydrocarbure C^7H^{16}, de la série saturée; parmi les nombreux isomères de cette formule est l'*abiétine,* liquide bouillant à 98°, obtenu en décomposant à chaud l'acide azélaïque, ou en distillant la résine du *pinus sabiniana.* ‖ Syn. d'HYDRURE D'HEPTYLE.

HEPTÈNE s. m. (èp-tè-ne — du gr. *hepta,* sept). Chim. Hydrocarbure dont la molécule contient sept atomes de charbon, obtenu en distillant la colophane.

— **Encycl.** L'*heptène* C^7H^{12}, découvert en 1880 par M. Renard, est un liquide incolore très mobile, de 0,8031 de densité à 20°, bouillant entre 103° et 106°. Il absorbe facilement l'oxygène; l'acide azotique, l'oxydant, le transforme en acides oxalique et succinique; il donne avec le chlore des composés résineux et huileux, des hydrates cristallins avec l'eau. Chauffé avec l'acide sulfurique, il se double et devient le *diheptène* $C^{14}H^{24}$.

HEPTIQUE adj. (èp-ti-ke — du gr. *hepta,* sept). Chim. Se dit de plusieurs acides isomériques $3C^7H^{10}O^2,OH$, dérivés des différents éthers acétylbutylacétiques.

HEPTONE s. m. (èp-to-ne — du gr. *hepta,* sept). Chim. Hydrocarbure C^7H^{10}, bouillant à 115°, obtenu en faisant réagir la potasse alcoolique sur le chlorure correspondant au diallylcarbinol $(C^3H^5)^2CH(OH)$.

* **HEPTYLIQUE** adj. — **Encycl.** *Acide heptylique.* Syn. de ACIDE ŒNANTHYLIQUE.

— *Alcools heptyliques* $C^7H^{15}.OH$. La théorie prévoit trente-huit alcools isomériques répondant à cette formule; l'expérience en a jusqu'ici déterminé huit, dont le plus connu est l'alcool normal qui se forme par l'hydrogénation de l'œnanthol à l'aide de l'amalgame de sodium. Nous allons seulement les énumérer en donnant le point d'ébullition de chacun d'eux :

1° *Alcool heptylique normal,* 172°;
2° Le *pentylméthylcarbinol,* 160°;
3° L'*isoamylméthylcarbinol,* 150°;
4° Le *dipropylcarbinol,* 150°;
5° Le *diisopropylcarbinol,* 132°;
6° Le *triéthylcarbinol,* 140°;
7° Le *diméthylisobutylcarbinol,* 130°;
8° Le *triméthyléthyléthol,* 140°.

On a encore signalé le *pentaméthyléthol* bouillant à 132° et Grimshaw a obtenu plusieurs alcools heptyliques en saponifiant les produits de chloruration de l'éthylamyle.

HÉRALDIEN, ENNE s. et adj. (é-ral-di-ain, è-ne — de *Castellum Heraldi,* nom latin de Châtellerault). Géogr. Habitant de Châtellerault; qui appartient à Châtellerault et à ses habitants.

** **HÉRAULT** (DÉPARTEMENT DE). — D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 439.044 hab. Il est divisé en 4 arrondissements, 36 cantons et 338 communes qui sont représentés par 3 sénateurs et 6 députés. Montpellier est le chef-lieu du 16e corps d'armée, le siège d'une cour d'appel, d'une académie, d'un évêché. L'Hérault appartient à la 27e conservation forestière (Nîmes).

HERBEMONT s. m. (èr-be-mon). Vitic. Cépage américain. V. CÉPAGE.

HERBETTE (Jules-Gabriel), diplomate français, né à Paris le 5 août 1839. Ses études de droit terminées, il fut attaché en 1860 à la direction des consulats. Nommé élève consul en 1864, il alla en cette qualité à Naples. Il géra, de mars à septembre 1869, le consulat de Stettin et fut, en 1870, nommé consul de 2e classe. Après le 4 septembre, il devint secrétaire de Jules Favre, alors ministre des Affaires étrangères. Rédacteur à la direction politique de ce ministère le 8 avril 1871, M. Herbette ne quitta cet emploi qu'au mois de décembre 1876 pour faire partie, en qualité de secrétaire de 1re classe hors cadre, de la commission européenne du Danube. En 1878, il fut envoyé comme membre de la mission extraordinaire au Congrès de Berlin. Lié d'amitié avec M. de Freycinet, il fut nommé, en janvier 1880, lorsque ce dernier reçut le portefeuille des Affaires étrangères, ministre plénipotentiaire de 2e classe et directeur du personnel. A partir de ce moment et jusqu'en 1886, sa fortune est liée à celle de M. de Freycinet. Celui-ci ayant quitté le ministère en 1881, M. Herbette se fait mettre en disponibilité; mais il reprend ses fonctions en 1882, le jour où M. de Freycinet, pour la première fois président du conseil, rentre au quai d'Orsay. Au mois de mars 1882, M. Herbette fut élevé au grade de ministre plénipotentiaire de 1re classe. Quelques mois après, le cabinet renversé, M. Herbette rentra dans la vie privée et prit la direction politique du « Télégraphe », qu'il garda pendant près de trois ans. Il publia dans ce journal de remarquables études sur la politique coloniale et étrangère. Le 7 avril 1885, M. de Freycinet ayant été replacé à la tête des affaires, son ancien chef de personnel reprit son poste et fut fait, en même temps, conseiller d'Etat et vice-président du comité consultatif des protectorats récemment créé. Le 8 septembre 1886, M. Herbette fut nommé ambassadeur de France à Berlin en remplacement de M. le baron de Courcel.

Herbier (L'), poésies, par M. Philippe Gille (1887, in-12). L'auteur, qui est plus connu comme journaliste et comme auteur dramatique, a réuni dans ce volume un certain nombre de pièces de vers datant, les unes de sa jeunesse, les autres d'une époque plus récente. Sainte-Beuve a dit que tout écrivain recèle en lui-même « un poète mort jeune à qui l'homme survit ». Le poète, chez M. Ph. Gille, n'a pas voulu mourir, car l'un des plus beaux morceaux du recueil a paru en 1885 dans la « Nouvelle Revue ». *L'Herbier* est divisé en deux parties : la première, qui renferme tous les vers de la jeunesse du poète, porte la rubrique *Fleurs et Feuilles;* ce ne sont ni des feuilles ni des fleurs, comme dans les herbiers vulgaires, mais au contraire des pièces empreintes d'une grande fraîcheur : *Paysage, Sous bois, Madeleine, Attente,* ou pleines de sentiments délicats comme, *la Figurine, la Petite Jeanne, Envolée, A vendre.* Dans la seconde partie du recueil, *Roses noires,* la note est plus mélancolique, mais aussi le trait est plus accentué, plus vigoureux. Tout poète a ses heures sombres où la tristesse s'empare de lui, où l'amertume de la vie lui monte aux lèvres. *Les Vivants et les Morts,* huit strophes empreintes d'un pessimisme impressionnant, où le poète fait tour à tour parler ceux qui restent et répondre ceux qui ne sont plus, et *Dors,* doivent compter parmi les morceaux les plus remarquables de cette seconde partie. Le volume se termine par des fragments d'un poème ou plutôt d'un roman en vers, intitulé *Clodion,* où l'auteur fait preuve d'un vrai talent lyrique.

HERBINGER (Paul-Gustave), officier français, né à Strasbourg le 7 décembre 1839, mort à Paris le 26 mai 1886. Sorti de Saint-Cyr comme sous-lieutenant au 95e de ligne en 1859; il fut promu lieutenant pour faits de guerre au Mexique et décoré de la Légion d'honneur. Il était capitaine en 1870, combattit à Metz et fut fait prisonnier de guerre par suite de la capitulation. Nommé capitaine adjudant-major au 101e, à son retour de captivité, il prit part au second siège de Paris. Chef de bataillon en 1876, il fut chargé de professer à l'Ecole supérieure de guerre le cours de tactique d'infanterie; puis, envoyé sur sa demande au 8e de ligne à Saint-Omer, il prit ensuite le commandement du 26e bataillon de chasseurs. Promu lieutenant-colonel le 24 juillet 1884, il fut désigné, le 1er octobre suivant, pour se rendre au Tonkin. Il eut alors le commandement d'un des régiments de la brigade avec laquelle le général de Négrier marcha sur Lang-Son et la Porte-de-Chine. Lorsque ce général tomba blessé, M. Herbinger dut prendre le commandement supérieur; mais la brigade fut obligée de battre en retraite. On accusa M. Herbinger de ce désastre; de terribles accusations furent portées contre lui. Rappelé en France, puis renvoyé au Tonkin pour être jugé par un conseil de guerre, il n'eut pas la peine de comparaître devant ses juges, une ordonnance de non-lieu ayant été rendue à la suite du rapport du général Meusnier. Revenu en France, il se vit l'objet de nouvelles accusations de la part du général Brière de L'Isle lorsque eurent lieu les dépositions à la commission d'enquête sur le Tonkin; encore une fois le lieutenant-colonel Herbinger vit son innocence reconnue et hautement proclamée à l'unanimité par le conseil d'enquête réuni le 10 février 1886, à Saint-Servan, sous la présidence du général Lambert. Mais le coup avait été trop cruel pour ce brave officier, et l'on peut dire que les terribles angoisses dont il a été assailli n'ont pu qu'augmenter la maladie de cœur à laquelle il a succombé.

* **HERBST** (Edouard), jurisconsulte et homme politique autrichien, né à Vienne le 9 décembre 1820. — Devenu ministre de la Justice en 1867, il accomplit d'importantes réformes, entre autres l'abolition de la contrainte par corps pour dettes, l'extension de la compétence du jury aux délits de presse, l'organisation des tribunaux de district, etc. Ayant quitté le pouvoir en 1870, il siégea au Parlement dans les rangs de l'opposition et combattit avec énergie les cabinets Potocki et Hohenwart. Après la chute de ce dernier (novembre 1871), M. Herbst devint l'un des chefs du parti gouvernemental constitutionnel. Puis le ministère Taaffe étant tombé à son tour et l'occupation de la Bosnie ayant été effectuée, malgré la résistance de M. Herbst, cet homme politique remit la direction du Landtag bohémien à M. Schmeykal, mais resta à la tête du parti autrichien allemand; il est considéré comme un dialecticien accompli et il exerce une grande autorité au Parlement.

HERCYNIEN, ENNE adj. (èr-si-ni-ain, è-ne — de *Hercynia,* n. pr.). Géol. Se dit d'une assise intermédiaire du terrain primitif de la Bavière. Le gneiss hercynien, d'après Gumbel, contient de nombreuses intercalations d'amphiboloschiste et de calcaire cipolin avec mica, serpentine et graphite; c'est dans un de ces calcaires cristallins qu'on a trouvé ces fossiles problématiques décrits sous le nom d'*eozoon bavaricum.*

— *Phyllades hercyniens,* Nom donné par Gumbel à des schistes des mêmes assises atteignant une puissance de 3.000 mètres; les schistes hercyniens passent vers le bas aux schistes micacés et vers le haut aux schistes cambriens, d'où la distinction faite par le même auteur de deux séries dites des *schistites* et des *phyllites.*

HERD-BOOK (herd-bouk' — de l'angl. *herd,* troupeau, et *book,* livre, registre). Agric. Dans le langage des éleveurs, qui ont emprunté cette expression aux Anglais, on nomme herd-book une sorte de livre généalogique sur lequel sont inscrits, après examen d'un jury spécial, les types les plus purs de l'espèce bovine, appartenant à une race bien fixe, bien déterminée, ainsi que leurs descendants certains. Le herd-book est un moyen employé par les éleveurs pour prouver l'origine, la pureté et par conséquent l'aptitude des sujets qu'ils possèdent dans leurs étables ou qui en proviennent. Cette preuve écrite, incontestable, étant fournie à l'acheteur, il en résulte que les produits mis en vente sont très recherchés et que leur prix s'élève dans une large mesure. L'importation du herd-book dans l'élevage français est de date récente et remonte à peine à 1884. Elle est due à l'initiative des conseils généraux du Morbihan et du Finistère qui, les premiers, ont compris la nécessité de maintenir en toute sa pureté la race bretonne dont ces deux départements exportent, chaque année, de 15.000 à 20.000 têtes dans le midi de la France, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Belgique. En 1886, le conseil général du Nord, pour la race flamande, et le conseil général de la Haute-Vienne, pour la race limousine, suivirent cet exemple et ont institué chacun un herd-book.

HEREAU (Jules), peintre et graveur français, né à Paris le 29 août 1839, mort aux environs de cette ville d'un accident de chemin de fer le 26 juin 1879. Il avait commencé par étudier l'architecture, était entré dans l'atelier de Lebas et avait suivi les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Il s'adonna à la peinture vers 1855 et exposa la même année *le Bout du village,* effet d'hiver. On vit ensuite de lui : *Chevaux de halage à la sortie du bac,* effet d'orage (1857); *l'Avoine, chevaux de charrue au repos,* effet de midi (1859); *la Rentrée à la ferme au crépuscule, la Sortie du troupeau, la Fileuse aux champs,* soirée d'automne; *Relai de chevaux de halage au bord de la Seine* (1861); *Brebis aux champs par une matinée de printemps, Paysan revenant des champs par une soirée d'automne, les Moutons de Claudine,* eau-forte (1863); *le Berger et la Mer,* (musée de Montpellier, 1864); *Plages du Finistère, l'Approche de l'orage* (musée d'Amiens, 1865); *la Maison du maréchal ferrant, la Ronde du berger* (musée de Rouen, 1866); *Dans les pommiers, Campagne de la Brie* (1867); *les Ramasseurs de varech sur les plages de Bretagne,* marée descendante; *Un temps de neige à Paris* (1868); *l'Arrivée des bateaux de pêche à l'Epy de la Houle* (1869); *Station d'omnibus aux Batignolles par un temps de neige,* effet de soir; *Plage d'Honfleur,* mer descendante (1872); *la Tamise près de London-Bridge* et *la Tamise près de Billingsgate à Londres* (1873); *Bords de la Tamise aux environs d'Erith, Bords de la Meuse aux environs de Rotterdam, Station d'omnibus à Batignolles,* eau-forte (1874); *le Soir à la ferme, Herbages au bord de la mer,* environs d'Honfleur; *Cavalerie rurale au repos* (1875); *Au bord de la mer* (1876); *le Coucher des brebis,* lever de lune (1877); *Sur la plage de Villerville pendant la pêche aux moules à marée montante* (1878); *A l'embouchure de la Seine* et *Rives de la Meuse* (1879). « Le lendemain du jour où s'effondra l'Empire, a dit M. Ph. Burty, les artistes se réunissaient et formaient une commission pour veiller en permanence sur les trésors du Louvre. C'est à Hereau personnellement que les caisses qui contenaient le musée de Pierrefonds durent de ne point être expédiées à l'ex-empereur. Après le siège, Hereau et le sculpteur Dalou conservèrent leur mandat, qui leur fut confirmé par l'Hôtel de ville et rendirent des services que l'administration des musées fut obligée de reconnaître. Jules Hereau laisse un œuvre qui est celui d'un artiste délicat, distingué, amoureux de la nature, qu'il voyait toujours un peu en Parisien, plutôt touché que profondément ému. Il aimait les paysages plats que coupe une route grise, avec des vaches, des troupeaux de moutons; les falaises au-dessus desquelles monte l'horizon bleu foncé de l'Océan; les hauts ciels de la Manche rayés transversalement par un bateau à vapeur. » Il avait obtenu des médailles aux Salons de 1865 et de 1868.

* **HÉRÉDIA** (Séveriano DE), homme politique français, né à Cuba le 8 novembre 1836, naturalisé en 1871. — Il fut élu en 1881 pour la quatrième fois conseiller municipal de Paris par le quartier des Ternes. Dans ces fonctions, il s'occupa surtout des questions relatives à l'enseignement populaire. Porté aux élections législatives de 1881 dans la 1re circonscription du XVIIe arrondissement, il fut élu député à une grande majorité. Il se fit inscrire au groupe de l'union républicaine, prit une part active aux travaux de la Chambre et fut rapporteur d'un certain nombre de projets importants. Inscrit sur la liste de l'alliance républicaine du département de la Seine, il fut réélu aux élections de 1885 par 284.133 voix sur 414.360 votants. Le 30 mai 1887, il fut nommé ministre des Travaux publics, et, sans s'être signalé par aucune mesure marquante, il tomba le 12 décembre de la même année avec le cabinet Rouvier tout entier. En dehors de sa carrière politique, M. de Hérédia a rendu d'incontestables services à la cause de l'instruction : il fonda la *Société des écoles laïques,* fut président de l'Association philotechnique et créa à Paris une *Ecole professionnelle et ménagère* pour jeunes filles, où l'instruction est donnée gratuitement. Il a collaboré à la « Revue de Paris » et à la « Revue hispano-américaine » le premier organe abolitionniste qui fut publié à Madrid.

HÉRÉDIA (José-Maria DE), poète et littérateur, né le 22 novembre 1842 à la Fortuna Cafeyere, dans les montagnes qui dominent la baie de Santiago-de-Cuba. Venu en France à l'âge de huit ans, il fut élevé au collège de Saint-Vincent, à Senlis (Oise), revint à Cuba, à l'âge de dix-sept ans, et, après un séjour d'un an à l'université de La Havane, il rentra définitivement en France, où il fit son droit et suivit les cours de l'Ecole des chartes. Ses premiers vers parurent en 1862 dans la « Revue de Paris »; depuis, il collabora à la « Revue française, à la « Renaissance », au « Temps », au « Journal des Débats », à la « Revue des Deux-Mondes », etc. M. José-Maria de Hérédia a la rare fortune d'être dans la république des lettres un poète vraiment célèbre bien qu'il n'ait point encore réuni ses poésies en volume. Formiste impeccable, il exerce sur les jeunes rimeurs une influence incontestable, notamment par ses sonnets, car il a su donner à ce genre de poème, si exigu au premier abord, une largeur de trait et une puissance lyrique qui animent ses productions d'un souffle épique. Qu'il emprunte ses sujets au moyen âge ou à la Renaissance, qu'il s'inspire de l'antiquité ou d'événements plus modernes, ses tableaux ont toujours un dessin, un mouvement, une couleur superbes; ses personnages se meuvent, combattent, s'aiment, vivent en un mot : ce sont de véritables résurrections, dans le sens que Michelet a donné à ce vocable. Si M. José-Maria de Hérédia n'a pas cru devoir encore publier un recueil de ses sonnets, c'est que, dédaigneux d'un succès de presse et de librairie, il tient à offrir au public une œuvre complète et définitive. A côté du poète, il y a chez lui un érudit de valeur. Sa traduction de *la Conquête de la Nouvelle-Espagne* est là pour le prouver.

* **HÉRÉDITÉ** s. f. — **Encycl.** Méd. Si les sciences biologiques ont démontré que la notion du milieu dans lequel vit l'individu joue un rôle important dans la façon dont se comporte et réagit son organisme, il appartenait aux sciences pathologiques de prouver que ce facteur du milieu est subordonné à un autre bien plus important, celui de l'*hérédité.* « L'hérédité est la loi biologique en vertu de laquelle tous les êtres vivants tendent à se répéter dans leurs descendants. » (Ribot.) C'est une conséquence toute naturelle de la génération ou reproduction : car, que celle-ci se fasse par division ou scissiparité, par germination, par bourgeonnement germinatif, par sporogonie de cellules germinales ou enfin par reproduction sexuée, le produit est toujours une partie détachée du ou des producteurs; il est donc naturel qu'il leur ressemble.

Depuis quelque temps les progrès de la biologie ont donné un nouvel essor à l'étude de cette question et fait naître de nouvelles théories sur les causes mêmes de l'hérédité. Et d'abord la théorie de la pangenèse ou théorie des gemmules de Darwin, puis la polarigenèse ou théorie des unités physiologiques de Spencer, et l'hypothèse des stirpes de Galton. Mais toutes ces théories exclusivement anatomiques ne tenaient pas assez compte du dynamisme de l'élément anatomique : d'où est venue la théorie d'Hæckel ou périgenèse (mouvement ondulatoire et ramifié des plastidules) et qui se résume dans cet axiome : « L'hérédité est la mémoire des plastidules ou la transmission du mouvement des plastidules. » Enfin, c'est à la théorie de Weissmann, continuité du plasma germinatif, qu'on accorde actuellement le plus de crédit, bien qu'avec elle on s'explique bien difficilement la transmission des caractères acquis.

Si le mécanisme étiologique intime de l'hérédité est encore peu connu, les lois qui régissent les faits héréditaires sont aujourd'hui assez nettement déterminées. 1° Idéalement, l'hérédité serait la reproduction pure et simple du semblable par le semblable : les parents légueraient aux enfants tous leurs caractères physiques et psychiques, anciens et acquis; mais cette *hérédité,* dite *directe et immédiate,* est le plus souvent irréalisable. 2° Le plus souvent on observe la *prépondérance dans la transmission des caractères de l'un ou l'autre des générateurs;* cette prépondérance peut être directe ou croisée, c'est-à-dire suivre le sexe ou s'effectuer d'un sexe à l'autre, et M. Ribot a dit avec raison : « De fait, l'enfant hérite de ses deux parents; et, sans que l'un d'eux ait jamais une action exclusive, l'un des deux a toujours une action prépondérante qui se fait sentir d'un sexe au sexe du même nom ou au sexe du nom contraire; l'une et l'autre sont aussi fréquentes. » 3° L'*hérédité en retour ou médiate,* qui fait que les descendants héritent des qualités physiques et mentales de leurs ancêtres sans ressembler à leurs propres parents explique les faits si curieux de l'atavisme. Cette hérédité en retour est plus souvent directe, du grand-père au petit-fils, que collatérale, de l'oncle au neveu. 4° L'*hérédité aux périodes correspondantes de la vie,* ou *hérédité homochronique,* consiste dans l'apparition chez les descendants de certaines dispositions physiques et mentales très nettes qui se manifestent chez eux au même âge que chez les ascendants. 5° Enfin nous signalerons, bien qu'elle soit très rare, l'*hérédité d'influence,* c'est-à-dire la reproduction chez les enfants issus d'un second mariage de quelque particularité propre au premier époux : c'est ce phénomène qu'on a expliqué chez les animaux, par « l'imprégnation de la femelle ».

Et s'il paraît y avoir à ces lois générales quelques exceptions, elles ne sont en réalité qu'apparentes : ce sont ces exceptions qui avaient autrefois fait admettre la *loi de l'innéité* (Lucas); mais aujourd'hui, les doctrines qui règnent sur l'origine et l'évolution des espèces excluent toute espèce de loi d'innéité. La variation des espèces est, comme on le sait, le produit de deux facteurs, la sélection et l'hérédité, et les variétés produites par l'action prolongée du milieu tendent toujours à s'éloigner du type originel; il n'y a donc là rien qui ressemble à cette prétendue loi d'innéité. La plupart des faits de Lucas s'expliquent ou par la prépondérance d'un des générateurs, ou par leur état psychique au moment de la génération, ou par des arrêts ou anomalies ultérieures du développement, ou enfin par suite de maladies du fœtus. Et, en réalité, à l'état normal comme à l'état pathologique, c'est l'hérédité qui domine tous les phénomènes biologiques. Rien n'est plus frappant pour la démonstration de cette proposition que l'étude de l'hérédité pathologique, et plus particulièrement des maladies du système nerveux, telle qu'elle a été faite dans ces dernières années. Les névropathies sont, en effet, les maladies les plus fatalement héréditaires, parce que les cellules nerveuses sont par excellence aptes à conserver les empreintes. C'est à ce point que, même les maladies des centres nerveux provoquées artificiellement sont transmissibles par hérédité. Ainsi on retrouve des zones épileptogènes chez les petits des femelles de cobayes rendues épileptiques par une lésion de la moelle.

La grande puissance de transmission héréditaire que possède le système nerveux a permis de suivre l'évolution pathologique des désordres nerveux à travers une série de générations et de voir que la folie confirmée n'est souvent que le chaînon terminal d'une longue succession d'anomalies psychiques ayant débuté par de simples bizarreries du caractère. Mais, ici, il y a lieu de signaler une différence entre l'hérédité physiologique et l'hérédité pathologique. Les caractères de l'état normal sont transmis plus ou moins intégralement, mais toujours, à un certain degré; au contraire, à l'état pathologique, on peut voir les maladies les plus diverses apparaître, alterner et se succéder dans une même famille, et ici l'hérédité peut être, quant à la qualité du produit : 1° similaire ou homologue; 2° dissemblable ou hétérologue. Dans le premier cas, l'enfant est atteint de la même affection que les parents; dans le second cas, l'enfant hérite bien d'une maladie nerveuse, mais toute différente : la folie engendrera la folie; l'épilepsie, l'épilepsie; la paralysie générale, une autre paralysie générale; mais aussi l'hystérie naîtra de l'épilepsie, l'épilepsie de la folie, la paralysie générale de l'hémorragie cérébrale, etc. Une maladie nerveuse sans lésion anatomique appréciable, névrose ou psychose, engendrera une série d'autres névropathies avec des lésions nettement caractérisées. Ce furent Morel, Lucas et Moreau de Tours qui les premiers s'avancèrent dans cette voie de recherches, si habilement continuées de nos jours par Charcot et Féré. Morel relia les affections mentales entre elles et aux grandes névroses par les lois de l'hérédité et de la dégénérescence, et on fait le même travail aujourd'hui pour toutes les maladies du système nerveux. C'est que toutes ces maladies ont une origine commune et peuvent alterner, se combiner ou se modifier les unes les autres par leur passage à travers des générations successives.

Il existe une famille neuropathologique dont les branches et les rameaux peuvent être fort différents entre eux, bien que la souche soit toujours la même. Et c'est la neurosthémie (perte de la force nerveuse, épuisement nerveux avec excitabilité), qui peut être envisagée comme la forme initiale d'où dérivent toutes les autres, comme la souche d'où émergent tous les rameaux de la grande famille névropathique.

On a expliqué cette transmission héréditaire du nervosisme sous toutes ses formes par un arrêt de développement des éléments nerveux (cellules ganglionnaires et fibres nerveuses) les rapprochant de l'état embryonnaire, d'où leur grande excitabilité. En fait, toutes ces maladies résultent d'une déchéance de l'organisme, et ne sont que des produits de la dégénérescence de l'individu. Par ce côté, l'hérédité nerveuse touche à une question sociologique très actuelle et très intéressante, l'hérédité criminelle considérée comme une des variétés de l'hérédité dégénérative.

— *Hérédité criminelle.* Dans des études récentes, Despine, Thomson et Lombroso ont signalé la fréquence des cas où l'on rencontrait plusieurs criminels dans une même famille. On a objecté que ces faits n'étaient pas si fréquents, qu'il faut tenir compte de l'influence du milieu (misère et mauvais exemples), enfin que, dans les colonies pénitentiaires, il y a cinq sur huit des enfants qui sont nés de familles honnêtes. Mais il faut aussi tenir compte que l'hérédité morbide et surtout nerveuse est loin d'être similaire; et en réalité, si les criminels naissent cinq fois sur vingt de parents honnêtes, on a constaté la fréquence de la scrofule, de l'arthritisme et surtout de l'alcoolisme dans les ascendants des délinquants. Or, ces tares appartiennent à l'hérédité neuropathologique et par suite criminelle. « L'hérédité criminelle ne serait donc », d'après Féré, « qu'une variété de l'hérédité dégénérative. » On a proposé pour expliquer la transmission de l'hérédité pathologique, la théorie de l'altération des cellules-germes due à ces trois causes : 1° copulation de deux germes quelque peu en désharmonie ou entamés; 2° lésion de la copulation elle-même; 3° endommagement de la cellule-germe par les parents, par suite de troubles de nutrition. Mais cette théorie ne saurait expliquer, par une altération fondamentale des cellules-germes, la transformation de certains signes ne portant que sur un seul organe, de certaines maladies spéciales localisées, de certaines formes si nettement déterminées des maladies mentales (oniomanie, pyromanie, etc.).

M. F. Galton, dans un discours publié par la « Revue scientifique » (24 novembre 1877), a cité un exemple vraiment extraordinaire de l'hérédité se rapportant à la perversion des instincts sociaux. Il s'agit de la famille Jukes, dont la généalogie pendant sept générations a fait l'objet d'un mémoire approfondi, dans le rapport de l'Association des prisons de New-York (1876). L'ancêtre de cette famille, « qui naquit vers 1730, était un pêcheur et un chasseur, un joyeux compagnon, détestant toute occupation suivie, ne travaillant que par accès, pour se livrer ensuite à la paresse. En somme, c'était un assez bon spécimen de demi-sauvage, sans aucun instinct criminel bien marqué », mais sans respect pour les devoirs sociaux. Il eut de nombreux enfants illégitimes dont on n'a pu suivre avec certitude la descendance; mais il eut aussi des filles légitimes, dont cinq furent fécondes; elles étaient, paraît-il, attrayantes et se marièrent jeunes, quelques-unes assez bien. « Mais le caractère vagabond de la race ne pouvait réussir dans un pays civilisé. C'est pourquoi leurs descendants tournèrent mal, et l'infirmité dont ils pouvaient avoir hérité fit de rapides progrès. Cohabitant avec des criminels et étant extrêmement prolifiques, ils formèrent bientôt une famille de plus de 500 membres, chez lesquels le type criminel prédominait. » La généalogie comprend 540 membres, et, ajoute M. Galton, « le nombre de ceux qui sont arrivés au crime, à la mendicité ou à la maladie est effrayant à constater. Il est difficile de résumer ces résultats par quelques chiffres; mais je donnerai cependant ceux qui se rapportent à la cinquième génération issue de l'aînée des cinq filles fécondes. Le nombre total des membres de cette génération était de 103, dont 38 issus d'une petite-fille naturelle et 85 enfants légitimes. Sur les 38, 16 ont été condamnés à la détention, 6 d'entre eux pour les crimes les plus graves; un de ceux-ci figura neuf fois sur le banc des prévenus; 11 autres étaient mendiants ou livrés à la débauche; 4 autres étaient connus comme ivrognes; l'histoire de 3 des membres de cette génération ne nous est pas parvenue; enfin, 4 seulement ont mené une vie respectable. La grande majorité des femmes se sont unies à des criminels. Quant aux 85 descendants légitimes, ils étaient moins complètement pervertis, car il n'y en eut que 5 emprisonnés et 13 livrés à la mendicité. »

Il est regrettable que M. Galton n'ait pas donné un tableau complet de la famille; nous ajouterons seulement avec lui que « sous l'influence de la maladie et de l'intempérance, leur race diminue maintenant rapide-

ment : la mortalité des petits-enfants est devenue, dans ces derniers temps, horrible parmi eux; mais heureusement, les femmes de la génération actuelle ne donnent le jour qu'à un petit nombre d'enfants, et beaucoup même n'en ont pas ».

— *Hérédité des maladies infectieuses: Hérédo-tuberculose.* La démonstration de la contagiosité et de la nature parasitaire de certaines maladies, et spécialement de la tuberculose, a fait entrer dans une phase nouvelle l'étude de leur hérédité. Le germe morbigène, le microbe, est-il directement transmis par les parents? ou bien l'enfant ne reçoit-il qu'une constitution spéciale, prédisposante, une aptitude morbide spéciale à la contagion facilitée, d'ailleurs, par la vie en commun avec les parents? La possibilité d'une contagion tuberculeuse après la naissance est parfaitement admise, ainsi que l'hérédité du terrain favorisant le développement de la graine.

D'autre part, dans ces derniers temps, on a rigoureusement démontré la nature bacillaire de lésions observées chez un fœtus de vache tuberculeuse. Comment se fait, en pareil cas, la transmission du germe tuberculeux au fœtus? 1° Par une infection tuberculeuse du sperme ou de l'ovule, à la suite de tuberculose grave de l'un ou de l'autre, simplement hypothétique et assez invraisemblable. 2° Plus vraisemblable serait la transmission de l'infection pendant la vie intra-utérine du fœtus, par le sang, à travers le placenta. Il faut donc dans ce cas une infection préalable du sang, du cycle sanguin, communément dans la plupart des affections nettement microbiennes, charbon, typhus, variole, morve, etc., ne, charbon, typhus, variole, morve, etc., ne, même dans la tuberculose pulmonaire chronique primitive (phtisie pulmonaire vulgaire) les signes anatomiques d'une infection sanguine, le bacille font défaut dans plus de la moitié des cas. On n'est donc pas autorisé à admettre que l'hérédité de la tuberculose soit aussi souvent une hérédité bacillaire. Toutefois de nouvelles recherches dans ces sens, l'observation de plusieurs cas précis, enfin l'analogie de cette maladie parasitaire avec les autres maladies infectieuses, doivent faire considérer comme très vraisemblable, sinon rigoureusement démontré, le fait de la transmission directe du bacille tuberculeux congénital par la voie placentaire. Du reste, de nombreuses observations d'autres maladies microbiennes et particulièrement du charbon et de la morve ne permettent aucun doute sur la filtration des bactéries spécifiques à travers le placenta dans le sang du fœtus et, par suite, de la transmission héréditaire directe du bacille pathogène.

— *Hérédité des intoxications : Saturnisme héréditaire.* Une curieuse observation de H. Legrand vient de déceler chimiquement et microscopiquement la présence du plomb dans le foie d'un fœtus né de parents typographes, tous deux saturnins. Le plomb a dû filtrer par le sang de la mère à travers le placenta, pour se fixer dans le foie de l'enfant à une dose très appréciable. Il s'agit donc là encore d'une transmission héréditaire par la voie placentaire.

— Bibliogr. Morel, *Hérédité morbide progressive* (1857, in-8°); Despine, *Psychologie naturelle* (1868, 3 vol. in-8°); Jacoby, *Études sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme* (1881); Ribot, *l'Hérédité psychologique* (1882); Fére, *Dégénérescence et criminalité* (1888); Fére, *la Famille névropathique* (1884); Magnan, *Dégénérés et dégénérées* (1884); Hœckel, *Histoire de la création naturelle* (1886); Boinet, *les Parents morbides* (1886, in-8°); Lucas, *l'Hérédité dans les maladies du système nerveux* (1886, in-8°); Landouzy, *Notes sur la tuberculose* (1886, in-8°); Lombroso, *Le Charlatanisme des animaux et de l'homme* (1887, in-8°).

Hérédité (L'), étude psychologique sur ses phénomènes, ses causes, ses lois, son influence sur l'état présent et l'avenir des sociétés humaines, ouvrage philosophique par M. Th. Ribot (Paris, 1873, in-8°). Quatre parties composent ou mieux étaient classées et très bien ordonné: la première consacrée aux faits d'hérédité, la seconde aux lois qui régissent ces faits, la troisième aux causes qui les déterminent, la quatrième aux conséquences qui en résultent.

Dans la première partie, M. Ribot expose les nombreux faits qui paraissent démontrer l'hérédité psychologique : d'abord l'hérédité des instincts, puis celle des facultés sensorielles : toucher, vue, ouïe, goût et odorat; ensuite celle de la mémoire, celle de l'imagination, celle de l'intelligence, celle des sentiments et des passions, et celle de la volonté et du caractère; enfin l'hérédité des maladies mentales : folie, suicide, monomanie homicide, possession ou démonomanie, hypocondrie, pressentiments, manie, démence, paralysie générale.

Dans la seconde partie, M. Ribot examine si l'hérédité psychologique a des lois et quelles sont ces lois. Il montre que les faits d'hérédité, si nombreux et si variés qu'ils soient, se ramènent tous à un petit nombre de formules qu'on pourrait appeler lois empiriques de l'hérédité. Ces lois, telles que l'observation les présente, sont : l'hérédité directe, l'hérédité en retour, l'hérédité collatérale ou indirecte. L'hérédité directe consiste dans la transmission aux enfants des qualités paternelles et maternelles. Cette forme de l'hérédité offre deux aspects : 1° ou bien l'enfant tient également du père et de la mère au physique et au moral : cas très rare au sens absolu, car ce serait l'idéal même de la loi réalisée; 2° ou bien l'enfant, tout en tenant à la fois de son père et de sa mère, ressemble plus particulièrement à l'un des deux, et ici encore il faut distinguer deux cas : le premier cas est celui où l'hérédité a lieu entre les sexes du même nom, du père au fils, de la mère à la fille; le deuxième cas, qui paraît le plus fréquent, est celui où l'hérédité a lieu entre les sexes du nom contraire, du père à la fille, de la mère au fils. L'hérédité en retour, ou atavisme, consiste dans la reproduction chez les descendants des qualités physiques ou morales de leurs ancêtres. Elle est fréquente entre grand-père et petit-fils et de la grand-mère à la petite-fille. L'hérédité collatérale ou indirecte, beaucoup plus rare que les précédentes, a lieu, comme son nom l'indique, des enfants à leurs ascendants en ligne indirecte, du neveu à l'oncle ou au grand-oncle, de la nièce à la tante. Ces diverses formes d'hérédité peuvent se ramener à deux : l'hérédité directe et l'hérédité collatérale restent dans l'atavisme, et n'en diffère qu'en apparence. On peut dire en effet que le neveu ressemble à son oncle, le cousin à sa cousine, parce que tous deux tiennent ce caractère d'un ancêtre commun qui l'a transmis à des générations intermédiaires chez lesquelles il s'est conservé à l'état latent. Mais l'atavisme, à son tour, peut être ramené à l'hérédité immédiate, et un même phénomène analogue a celui des générations alternantes. On sait que chez certains animaux inférieurs la génération agame ou mais à son père et ressemble toujours à son grand-père; il est même des espèces chez lesquelles la ressemblance, au lieu d'aller en s'affaiblissant, va en s'accentuant. Ainsi, l'aïeul au petit-fils, ne va que du bisaïeul à l'arrière-petit-fils. M. Ribot conclut de ces faits qu'une même loi, l'hérédité embrasse l'hérédité directe et l'atavisme.

Un chapitre traite des exceptions à la loi d'hérédité. Le docteur P. Lucas notait ces exceptions sur le compte d'une loi spéciale d'inégalité, opposée à celle d'hérédité. Pour lui, tout être vivant, considéré dans sa génération, était le produit de deux lois qu'il plaçait sur le même plan et au même niveau : la loi d'inmixtion, par laquelle la nature crée et invente sans cesse; la loi d'hérédité, par laquelle la nature s'imite et se répète continuellement. La première était le principe de la diversité des caractères individuels; la seconde, le principe de la similitude des caractères spécifiques. Selon M. Ribot, les exceptions à la loi d'hérédité sont dues uniquement à des causes accidentelles; l'innéité n'est jamais qu'un hasard, qu'un résultat du jeu et du concours fortuit des lois naturelles; en d'autres termes il y a une loi d'hérédité avec ses exceptions, et non pas deux lois, l'une d'hérédité et l'autre d'innéité.

Dans la troisième partie, consacrée aux causes de l'hérédité mentale, M. Ribot envisage cette hérédité comme un cas particulier du grand problème des rapports du physique et du moral. Il commence par établir, en invoquant l'expérience et l'induction, qu'il est extrêmement probable, sinon certain, que tout état mental implique un état nerveux correspondant, et *vice versa*, en sorte qu'avec une science plus parfaite, nous pourrions, étant donné l'état mental d'un être, en inférer son état nerveux; étant donné son état nerveux, en inférer son état mental. Ces prémisses acceptées, le problème de la cause se pose avec netteté. Nous avons deux groupes de phénomènes, les uns psychologiques et surtout nerveux, les autres psychologiques, au point de vue de l'hérédité, il ne peut y avoir entre eux que trois sortes de rapports suivants : 1° un simple rapport de simultanéité, l'hérédité physiologique et l'hérédité psychologique étant parallèles l'une à l'autre, quoique complètement indépendantes l'une de l'autre; 2° un rapport de causalité, l'hérédité psychologique étant considérée comme la cause, l'hérédité physiologique comme l'effet. Selon notre auteur, cette deuxième hypothèse doit être rejetée comme la cause et l'hérédité psychologique comme l'effet. Selon notre auteur, les deux premières hypothèses doivent être écartées : la première, parce qu'elle est fondée sur l'idée, aujourd'hui inacceptable, de deux substances, le corps et l'âme, complètement distinctes, totalement différentes, si étrangères l'une à l'autre qu'on s'étonne de les voir voyager ainsi de compagnie et dans des rapports constants »; la seconde, parce que « l'idée de génération, qui est sa base, est parfaitement intelligible au point de vue idéaliste ». Il est donc nécessaire d'admettre l'hypothèse qui considère l'hérédité physiologique comme la cause de l'hérédité psychologique : c'est la seule qui subsiste. Elle s'appuie d'ailleurs sur l'expérience qui nous apprend que le développement mental est, partout et toujours, soumis à des conditions organiques, tandis qu'on ne peut établir par aucun fait que la réciproque soit vraie, d'une manière générale.

Dans la quatrième et dernière partie, M. Ribot traite des conséquences psychologiques, morales et sociales de l'hérédité. Il adopte le système évolutionniste de M. Spencer. Il explique, comme ce philosophe, par l'hérédité mentale la genèse des formes constitutives de l'intelligence, des lois et conditions de la pensée. Il passe ensuite à deux questions intéressantes : qu'il aborde plutôt qu'il ne les étudie complètement : celle des rapports de l'hérédité avec le caractère et le libre arbitre, et celle des rapports de l'éducation avec l'hérédité. Sans se prononcer absolument sur les théories, il incline fort à réduire l'influence de l'éducation et à supprimer tout facteur du caractère qui échappe à l'hérédité, et au déterminisme des phénomènes. Un dernier chapitre traite du rôle de l'hérédité dans l'institution de la famille, des classes, de la noblesse, de l'opinion publique. Il constate qu'il existe dans l'ordre social entre la liberté et l'hérédité. M. Ribot fait remarquer que l'hérédité d'institution a des droit social (castes, noblesse et royauté héréditaires) est née de la foi naturelle à l'hérédité psychologique. « Il est certain, dit-il, que des raisons sociales, politiques, ou même des préjugés, ont dû contribuer à la développer et à l'affermir ; mais il serait absurde de croire qu'on l'a inventée. » Il ajoute que l'hérédité psychologique ne saurait, au point de vue expérimental, logiquement et nécessairement l'hérédité d'institution, et qu'en fait celle-ci tend à disparaître, les progrès de l'opinion publique, plus sûrs à mesure qu'ils se civilisent.

Une seconde édition de l'*Hérédité psychologique*, parue en 1882, renferme un chapitre qui a pour titre : *Hypothèses sur l'hérédité*, et où sont examinées les vues de Darwin, Herbert Spencer et Hœckel.

HÉRICAULT (Charles-Joseph DE RICAULT, dit **Charles d'**), écrivain français, né à Boulogne-sur-Mer le 15 décembre 1823. Il débuta dans les lettres par divers articles d'érudition, que publia la « Revue des Deux-Mondes », et collabora aussi à « Corsaire-Satan » à la « Revue européenne » et à la « Revue de France ». Après avoir publié un intéressant *Essai sur l'organisation du travail pendant un siècle d'histoire au moyen âge* (1860, in-8°), il s'absorba pendant quelques années dans l'étude des textes de notre vieille littérature et en donna des éditions estimées : *Nouvelles françaises en prose du XIIIe siècle*; *Nouvelles françaises en prose du XIVe siècle*; *le Lai de l'internelle consolation*; *Poésies de Charles d'Orléans*; *Œuvres de Guillaume Coquillart*; *Œuvres de Pierre Grisgore*; *Œuvres de Clément Marot*. Il publiait en même temps des romans et des études historiques : *la Fille aux Miels* (1860, in-12); *les Patriciens de Paris* (1861, in-12); *Un gentilhomme catholique* (1863, in-12); *les Extravagances du Chevalier Hazard* (1864, in-12); *les Aventures d'amour d'un diplomate* (1865, in-12); *la Reine sauvage* (1865, in-12); *Vie de huit séculiers en voyage* (1866, in-8°); *le Fruit défendu*, récits historiques d'après les chroniques et les mémoires (1867, 4 vol. gr. in-18); *les Mémoires d'un mort* (1867, in-12); *Histoire nationale des naufrages* (1870, in-12); *Thermidor*, Paris en 1794 (1er partie, 1872, in-12); 2e partie, *Marie-Thérèse Dame rose* (1873, in-12); *les Cousins de Normandie* (1874, in-16); *la Révolution de Thermidor* (1876, in-8°); *le Secret de la Vatrée* (1877, in-12); *En 1792* (1879, 2 vol. in-12), *Aventures de deux Parisiennes pendant la Terreur* (1883, in-12); *les Bourgeois de 93* (1882, in-12); *la Révolution*, in-4° illustré); *Rose de Noël* (1883, in-12); *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1884-1885, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Révolution racontée aux petits enfants* (1884, in-12); *les Noces d'un Prince* (1885, in-12); *Histoire anecdotique de la France* (1887, in-8°); *la France révolutionnaire* (1887, in-8° illustré); *la Fontenelle* (1888, in-8°). M. Charles d'Héricault a fondé en 1883 la *Revue de la Révolution*, dont il est le directeur.

HÉRICART (Zacharie - Olympe), officier et négociant français, né le 5 juin 1833. Entré à l'École de Saint-Cyr en 1853, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant le 31 janvier 1855. Il fut promu lieutenant pendant la guerre d'Italie (1859). A l'entrée de la campagne de 1870, il était capitaine aux armées de Sedan. Nommé chef de bataillon en 1879, il portait peu de temps après son frère, ce fonctionnaire, avec M. Chanard, des Grands Magasins du Louvre; il ne donna toutefois pas immédiatement sa démission et ne demanda définitivement son admission à l'état-major du ministère de la Guerre. Ce fut seulement en 1883, la liquidation de son frère étant achevée, que M. Héricart quitta l'armée; il prit la direction des Magasins du Louvre en 1885, par suite de la retraite de Malicoin de son associé M. Chauchard. Dans cette situation, il se trouvait mis en possession d'une immense fortune dont il consacra une notable partie à des œuvres de bienfaisance. C'est ainsi qu'il construisit dans une de ses propriétés, à La Boissière, près de Rambouillet, un orphelinat d'enfants de troupe, solennellement inauguré en 1886 par le général Boulanger, ministre de la Guerre, et son ami intime. Ici s'arrêterait la biographie de M. Héricart, si ce que l'on a appelé « le drame de La Boissière » n'avait pendant quelque temps défrayé la chronique des journaux. En 1887, le directeur des Magasins du Louvre avait épousé une demoiselle Dubernet, jeune fille d'une rare beauté, une des vendeuses de ces mêmes magasins, et dont les sœurs cadettes s'étaient, du reste, également mariées à deux des principaux intéressés de ce grand établissement. Cette union avait surtout pour but de régulariser une liaison déjà ancienne et de légitimer deux enfants qui en étaient issus. Le 13 juin 1888, le bruit se répandit que le commandant Héricart, après avoir tué deux ou trois coups de revolver sur sa jeune femme, sans réussir à l'atteindre, avait essayé de se suicider et s'était fait une blessure grave. Aussitôt circulèrent diverses versions contradictoires. D'après Mme Héricart, son mari, depuis quelque temps déjà, avait agressé sans un accès de fièvre chaude; mais la malignité publique s'en mêlant, on prétendit qu'il ne s'agissait que d'une affaire de jalousie, d'anciennes lettres d'amour découvertes, etc. D'autres assurèrent que le commandant Héricart, dont la mauvaise humeur était connue, voyait dans l'union qu'il avait faite un obstacle à ses hautes destinées, quand le général Boulanger serait emporté par le coup du nombre premier consul, et que son irritation contre sa femme était si vive qu'elle avait failli par amener des coups de revolver. Enfin, divers parents de sa première femme, car le commandant était veuf lorsqu'il avait épousé Mlle Dubernet, prétendirent qu'il n'était nullement fou, et que sa seconde femme cherchait à le faire interdire pour cause d'aliénation mentale. L'instruction judiciaire et le rapport des médecins légistes vinrent mettre à néant toutes ces rumeurs. Il fut établi que Héricart, depuis longtemps déjà, le commandant était atteint d'aliénation mentale; que sa femme ne le soignait, au contraire, que pour éviter un risque de sa vie, car il voulait continuellement avoir à la portée de sa main un revolver chargé, qu'il avait fini par tirer sur lui-même dans ses idées de suicide persistantes, il était un aliéné dangereux pour lui-même et pour autrui. Le commandant Héricart a donc été interdit le 14 novembre 1888.

HÉRISSON (Maurice, comte D'IRISSON D'), officier et publiciste français, né à Paris en 1840. Officier d'ordonnance du général de Montauban pendant la guerre de Chine, le comte d'Hérisson était en Amérique lorsque fut déclarée la guerre franco-allemande de 1870. Il rentra immédiatement en France, où il était capitaine dans la garde mobile, et se rendit au camp de Châlons; le général Schmitz l'attacha à l'état-major du 12e corps d'armée. Peu de temps après il fut rappelé à Paris et à l'état-major du général Trochu, en qualité d'officier d'ordonnance. La parfaite connaissance qu'il avait de l'anglais et de l'allemand lui valut d'être employé à maintes reprises comme parlementaire; Jules Favre l'emmena à Ferrières, puis à Versailles. C'est à ces circonstances qu'il dut la connaissance de certaines particularités curieuses, ignorées du public, d'anecdotes caractéristiques qu'il a racontées dans son *Journal d'un officier d'ordonnance* (1885). Nous connaissons un article spécial (V. JOURNAL). Antérieurement, M. d'Hérisson avait publié : *Étude sur la Chine contemporaine* (1869, in-18); *l'Esprit chinois et l'esprit européen* (1868, in-18); *la Réforme des humanités* (1872, in-18); *Description générale de l'ancien Bourbonnais* (1875, in-18); *Relation d'une mission archéologique en Tunisie* (1881, in-4°), et l'on a l'impression *la Campagne de Chine, d'après la correspondance confidentielle du général comte de Montauban*, ouvrage qui a un moment d'être mis en vente par la librairie Plon (octobre 1882), fut mis sous séquestre par raison d'État, sous prétexte que des documents confidentiels, conservés dans les archives de la Guerre, ne pouvaient être portés à la connaissance du public. Le ministère se rendit acquéreur de tous les exemplaires du livre qui, de la sorte, ne vit pas le jour. Il fit en outre paraître le *Journal d'un interprète en Chine* (1885, in-12), dans lequel, sans faire usage des documents qui avaient motivé la suppression de la *Campagne de Chine*, il put du moins donner ses impressions personnelles sur l'expédition à laquelle il avait pris part et dont il a raconté les péripéties sous le nom de son interprète, *le Cabinet noir* (1887, in-12), étude rétrospective sur le fonctionnement de ce fameux cabinet noir sous Napoléon Ier d'après les papiers du baron Mounier, directeur de la police sous la Restauration; *la Légende de Metz* (1888, in-12), ouvrage dans lequel l'auteur prend à tâche de faire amnistier la trahison de Bazaine ou tout au moins de faire accorder au maréchal des circonstances atténuantes; *Autour d'une révolution* (1888, in-12), souvenirs personnels de l'auteur sur la révolution du 4 septembre et dont il avait déjà conté une partie dans son *Journal d'un officier d'ordonnance*. Les mœurs de M. d'Hérisson, pleins de faits curieux et de particularités ignorées, sont éminemment intéressants; on regrette toutefois que l'auteur, imbu des préjugés monarchiques, se soit laissé aller trop souvent à des dénigrements de parti pris contre les républicains.

HÉRITIERA s. m. (é-ri-ti-é-ra — de *l'Héritier*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de malvacées-sterculiées renfermant des arbustes à fleurs petites, unisexuées, dépourvues de pétales, analogues à celles des sterculias. Une des espèces de ce genre (*heritiera littoralis*) se cultive en serre dans nos contrées.

HERKOMER (Hubert), peintre, né à Waab (Bavière) le 26 mai 1849 et naturalisé Anglais. En 1857, son père, qui était sculpteur sur bois, vint à Southampton où Hubert Herkomer suivit les cours de l'école de dessin. Il continua ses études artistiques à Munich, sous la direction du professeur Echser, puis revint en 1865 à Londres, où il se fixa définitivement; il entra alors dans l'école de South-Kensington. Pendant dix-huit mois, il donna des caricatures au journal « le Censeur », et, pendant plusieurs années, des illustrations au journal « Graphic ». Ses dessins étaient des croquis pris dans la rue, montrant la vie grouillante de la grande ville et les contrastes de ses quartiers, l'existence ici richissime, là loqueteuse. Si le premier tableau que M. Herkomer exposa en 1872 ne laissa pas d'être discuté, un succès unanime et considérable accueillit la *Dernière Assemblée* (voir ce mot), excellente toile qui, envoyée à l'Exposition universelle de 1878, valait à son auteur une des deux grandes médailles accordées à l'Angleterre. Puis on vit de M. Herkomer : *A la porte de la mort* (1876; *Hogarthos* (1877), tableau où la nature est saisie avec une grande puissance et vérité; *la Veillée* (1878), vigoureuse peinture dans laquelle se voient de vieilles femmes s'occupant à des ouvrages de couture; *Lumière, vie et mélodie* (1879); *Godschine*, heureux début de M. Herkomer comme paysagiste (1880); *Scène romantique* (1881), autre artistique, au talent profond et ferme, semble qual que, depuis longtemps déjà, le commandant était atteint d'aliénation mentale; que sa femme ne le soignait, au contraire, que pour éviter un risque de sa vie, car il voulait continuellement avoir à la portée de sa main un revolver chargé, qu'il avait fini par tirer sur lui-même dans ses idées de suicide persistantes, il était un aliéné dangereux pour lui-même et pour autrui. Le commandant Héricart a donc été interdit le 14 novembre 1888.

HÉRISSON (Maurice, comte D'IRISSON D'), officier et publiciste français, né à Paris en 1840. Officier d'ordonnance du général de Montauban pendant la guerre de Chine, le comte d'Hérisson était en Amérique lorsque fut déclarée la guerre franco-allemande de 1870. Il rentra immédiatement en France, où il était capitaine dans la garde mobile, et se rendit au camp de Châlons; le général Schmitz l'attacha à l'état-major du 12e corps d'armée. Peu de temps après il fut rappelé à Paris et à l'état-major du général Trochu, en qualité d'officier d'ordonnance. La parfaite connaissance qu'il avait de l'anglais et de l'allemand lui valut d'être employé à maintes reprises comme parlementaire; Jules Favre l'emmena à Ferrières, puis à Versailles. C'est à ces circonstances qu'il dut la connaissance de certaines particularités curieuses, ignorées du public, d'anecdotes caractéristiques qu'il a racontées dans son *Journal d'un officier d'ordonnance* (1885). Nous connaissons un article spécial (V. JOURNAL). Antérieurement, M. d'Hérisson avait publié : *Étude sur la Chine contemporaine* (1869, in-18); *l'Esprit chinois et l'esprit européen* (1868, in-18); *la Réforme des humanités* (1872, in-18); *Description générale de l'ancien Bourbonnais* (1875, in-18); *Relation d'une mission archéologique en Tunisie* (1881, in-4°), et l'on a l'impression *la Campagne de Chine, d'après la correspondance confidentielle du général comte de Montauban*, ouvrage qui a un moment d'être mis en vente par la librairie Plon (octobre 1882), fut mis sous séquestre par raison d'État, sous prétexte que des documents confidentiels, conservés dans les archives de la Guerre, ne pouvaient être portés à la connaissance du public. Le ministère se rendit acquéreur de tous les exemplaires du livre qui, de la sorte, ne vit pas le jour. Il fit en outre paraître le *Journal d'un interprète en Chine* (1885, in-12), dans lequel, sans faire usage des documents qui avaient motivé la suppression de la *Campagne de Chine*, il put du moins donner ses impressions personnelles sur l'expédition à laquelle il avait pris part et dont il a raconté les péripéties sous le nom de son interprète, *le Cabinet noir* (1887, in-12), étude rétrospective sur le fonctionnement de ce fameux cabinet noir sous Napoléon Ier d'après les papiers du baron Mounier, directeur de la police sous la Restauration; *la Légende de Metz* (1888, in-12), ouvrage dans lequel l'auteur prend à tâche de faire amnistier la trahison de Bazaine ou tout au moins de faire accorder au maréchal des circonstances atténuantes; *Autour d'une révolution* (1888, in-12), souvenirs personnels de l'auteur sur la révolution du 4 septembre et dont il avait déjà conté une partie dans son *Journal d'un officier d'ordonnance*. Les mœurs de M. d'Hérisson, pleins de faits curieux et de particularités ignorées, sont éminemment intéressants; on regrette toutefois que l'auteur, imbu des préjugés monarchiques, se soit laissé aller trop souvent à des dénigrements de parti pris contre les républicains.

HÉRITIERA s. m. (é-ri-ti-é-ra — de *l'Héritier*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de malvacées-sterculiées renfermant des arbustes à fleurs petites, unisexuées, dépourvues de pétales, analogues à celles des sterculias. Une des espèces de ce genre (*heritiera littoralis*) se cultive en serre dans nos contrées.

HERKOMER (Hubert), peintre, né à Waab (Bavière) le 26 mai 1849 et naturalisé Anglais. En 1857, son père, qui était sculpteur sur bois, vint à Southampton où Hubert Herkomer suivit les cours de l'école de dessin. Il continua ses études artistiques à Munich, sous la direction du professeur Echser, puis revint en 1865 à Londres, où il se fixa définitivement; il entra alors dans l'école de South-Kensington. Pendant dix-huit mois, il donna des caricatures au journal « le Censeur », et, pendant plusieurs années, des illustrations au journal « Graphic ». Ses dessins étaient des croquis pris dans la rue, montrant la vie grouillante de la grande ville et les contrastes de ses quartiers, l'existence ici richissime, là loqueteuse. Si le premier tableau que M. Herkomer exposa en 1872 ne laissa pas d'être discuté, un succès unanime et considérable accueillit la *Dernière Assemblée* (voir ce mot), excellente toile qui, envoyée à l'Exposition universelle de 1878, valait à son auteur une des deux grandes médailles accordées à l'Angleterre. Puis on vit de M. Herkomer : *A la porte de la mort* (1876; *Hogarthos* (1877), tableau où la nature est saisie avec une grande puissance et vérité; *la Veillée* (1878), vigoureuse peinture dans laquelle se voient de vieilles femmes s'occupant à des ouvrages de couture; *Lumière, vie et mélodie* (1879); *Godschine*, heureux début de M. Herkomer comme paysagiste (1880); *Scène romantique* (1881), autre artistique, au talent profond et ferme, semble qual que, depuis longtemps déjà, le commandant était atteint d'aliénation mentale; que sa femme ne le soignait, au contraire, que pour éviter un risque de sa vie, car il voulait continuellement avoir à la portée de sa main un revolver chargé, qu'il avait fini par tirer sur lui-même dans ses idées de suicide persistantes, il était un aliéné dangereux pour lui-même et pour autrui. Le commandant Héricart a donc été interdit le 14 novembre 1888.

HÉRISSON (Maurice, comte D'IRISSON D'), officier et publiciste français, né à Paris en 1840. Officier d'ordonnance du général de Montauban pendant la guerre de Chine, le comte d'Hérisson était en Amérique lorsque fut déclarée la guerre franco-allemande de 1870. Il rentra immédiatement en France, où il était capitaine dans la garde mobile, et se rendit au camp de Châlons; le général Schmitz l'attacha à l'état-major du 12e corps d'armée. Peu de temps après il fut rappelé à Paris et à l'état-major du général Trochu, en qualité d'officier d'ordonnance. La parfaite connaissance qu'il avait de l'anglais et de l'allemand lui valut d'être employé à maintes reprises comme parlementaire; Jules Favre l'emmena à Ferrières, puis à Versailles. C'est à ces circonstances qu'il dut la connaissance de certaines particularités curieuses, ignorées du public, d'anecdotes caractéristiques qu'il a racontées dans son *Journal d'un officier d'ordonnance* (1885). Nous connaissons un article spécial (V. JOURNAL). Antérieurement, M. d'Hérisson avait publié : *Étude sur la Chine contemporaine* (1869, in-18); *l'Esprit chinois et l'esprit européen* (1868, in-18); *la Réforme des humanités* (1872, in-18); *Description générale de l'ancien Bourbonnais* (1875, in-18); *Relation d'une mission archéologique en Tunisie* (1881, in-4°), et l'on a l'impression *la Campagne de Chine, d'après la correspondance confidentielle du général comte de Montauban*, ouvrage qui a un moment d'être mis en vente par la librairie Plon (octobre 1882), fut mis sous séquestre par raison d'État, sous prétexte que des documents confidentiels, conservés dans les archives de la Guerre, ne pouvaient être portés à la connaissance du public. Le ministère se rendit acquéreur de tous les exemplaires du livre qui, de la sorte, ne vit pas le jour. Il fit en outre paraître le *Journal d'un interprète en Chine* (1885, in-12), dans lequel, sans faire usage des documents qui avaient motivé la suppression de la *Campagne de Chine*, il put du moins donner ses impressions personnelles sur l'expédition à laquelle il avait pris part et dont il a raconté les péripéties sous le nom de son interprète, *le Cabinet noir* (1887, in-12), étude rétrospective sur le fonctionnement de ce fameux cabinet noir sous Napoléon Ier d'après les papiers du baron Mounier, directeur de la police sous la Restauration; *la Légende de Metz* (1888, in-12), ouvrage dans lequel l'auteur prend à tâche de faire amnistier la trahison de Bazaine ou tout au moins de faire accorder au maréchal des circonstances atténuantes; *Autour d'une révolution* (1888, in-12), souvenirs personnels de l'auteur sur la révolution du 4 septembre et dont il avait déjà conté une partie dans son *Journal d'un officier d'ordonnance*. Les mœurs de M. d'Hérisson, pleins de faits curieux et de particularités ignorées, sont éminemment intéressants; on regrette toutefois que l'auteur, imbu des préjugés monarchiques, se soit laissé aller trop souvent à des dénigrements de parti pris contre les républicains.

HÉRITIERA s. m. (é-ri-ti-é-ra — de *l'Héritier*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de malvacées-sterculiées renfermant des arbustes à fleurs petites, unisexuées, dépourvues de pétales, analogues à celles des sterculias. Une des espèces de ce genre (*heritiera littoralis*) se cultive en serre dans nos contrées.
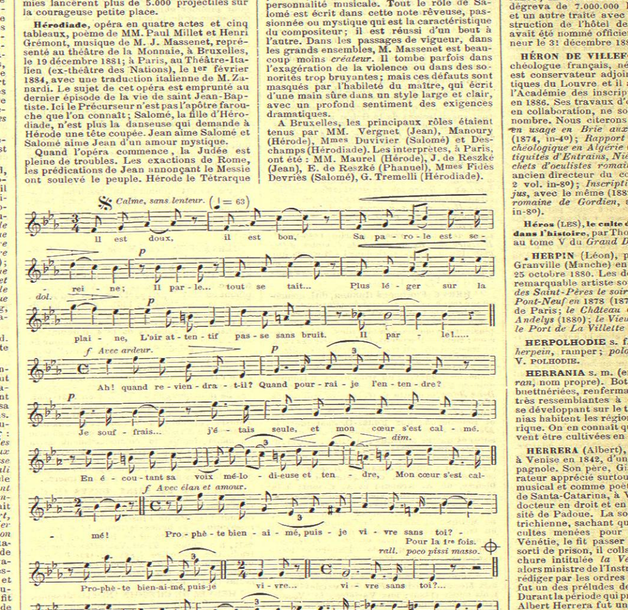
HERKOMER (Hubert), peintre, né à Waab (Bavière) le 26 mai 1849 et naturalisé Anglais. En 1857, son père, qui était sculpteur sur bois, vint à Southampton où Hubert Herkomer suivit les cours de l'école de dessin. Il continua ses études artistiques à Munich, sous la direction du professeur Echser, puis revint en 1865 à Londres, où il se fixa définitivement; il entra alors dans l'école de South-Kensington. Pendant dix-huit mois, il donna des caricatures au journal « le Censeur », et, pendant plusieurs années, des illustrations au journal « Graphic ». Ses dessins étaient des croquis pris dans la rue, montrant la vie grouillante de la grande ville et les contrastes de ses quartiers, l'existence ici richissime, là loqueteuse. Si le premier tableau que M. Herkomer exposa en 1872 ne laissa pas d'être discuté, un succès unanime et considérable accueillit la *Dernière Assemblée* (voir ce mot), excellente toile qui, envoyée à l'Exposition universelle de 1878, valait à son auteur une des deux grandes médailles accordées à l'Angleterre. Puis on vit de M. Herkomer : *A la porte de la mort* (1876; *Hogarthos* (1877), tableau où la nature est saisie avec une grande puissance et vérité; *la Veillée* (1878), vigoureuse peinture dans laquelle se voient de vieilles femmes s'occupant à des ouvrages de couture; *Lumière, vie et mélodie* (1879); *Godschine*, heureux début de M. Herkomer comme paysagiste (1880); *Scène romantique* (1881), autre artistique, au talent profond et ferme, semble